
Adresse de la société populaire de Viry-Châtillon-sur-Orge (Seine-et-Oise) qui félicite la Convention sur ses décrets et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794)
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Viry-Châtillon-sur-Orge (Seine-et-Oise) qui félicite la Convention sur ses décrets et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 407-408;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24170_t1_0407_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

roient l'honneur de les exterminer, et de se présenter au-devant des coups qu'on voudroit porter aux représentans du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Sté popul. de Venere à la Conv. : Venere, 21 prair. II*] (2).

Citoyens Représentans du peuple

La Société des Républicains établie a venere joint ses acclamations à celles qui retentissent de toutes les parties du sol de la Liberté sur la vigueur et l'énergie avec laquelle vous la défendés. il n'appartenoit qu'à vous de donner à l'univers le spectacle d'un peuple immense régénéré dans ses institutions et dans ses mœurs avec la rapidité de l'éclair, de le faire sortir du tombeau des préjugés pour le rendre à la dignité, que le fanatisme et la tyrannie lui avoient ravie.

C'étoit à vous qu'il étoit réservé de marcher sur les volcans pour sauver la raison et la philosophie de l'abîme où une longue série de siècles de ténèbres les avoit précipitées. par vous l'ordre social va recueillir le fruit de ce niveau civil qui, rapprochant l'homme des douceurs de l'état de la nature, le préservera pour jamais des funestes écueils vers lesquels ses passions l'entraînent à chaque instant.

Bientôt l'europe, le monde entier, éveillé par le bruit et l'éclat de vos exploits politiques, saura se créer des libérateurs à qui vous n'aurés laissé que le soin d'imiter vos vertus dont la gloire même sera votre ouvrage.

Continués, Citoyens Représentans à rendre au genre humains le bonheur dont l'ambition de quelques tyrans l'a privé depuis une époque qui se perd dans la nue des tems ! que la plus mince racine des factions qui jusqu'à présent, ont tenté d'embarrasser votre carrière disparoisse sous le glaive de la justice nationale. Les armées d'esclaves qui inondent les frontières de la République sont peu pour les hommes libres qui les combattent. Les trames des conspirateurs ne vous sont pas plus difficiles à anéantir.

Restés, Citoyens Représentans, restés au poste auquel le vœu du peuple françois vous a placés ! La patrie n'a d'espoir qu'en vous. vous seriés coupables si vous l'abandonniés, avant que les tyrans eussent fléchi le genou devant les statues de la Liberté et de l'égalité et devant le[s] faisceaux des armes de La République. Les dangers qui se Régénèrent sans cesse autour d'elle sont bien au-dessous de ce que votre courage et vos forces peuvent en écarter, s'il arrive encore que quelques scélérats de la trempe des Danton, des hébert etc. ose méditer de porter leurs mains souillées de crimes sur la Représentation nationale, quelques soit leur nombre, quelques soient leurs infernales combinaisons, comptés que les républicains de la Société de venere brigueront l'honneur de les exterminer ; il faudroit que ces hommes odieux passassent sur leurs cadavres avant que d'arriver jusques à vous.

et toi, montagne redoutable, rocher indescriptible [sic] contre lequel tous les Eoles de la tyrannie viennent se briser ! Toi qui dérobe le vaisseau de

l'état à la fureur des tempêtes déchainées contre luy, reçois les hommages de tes plus sincères admirateurs, reçois l'expression de la reconnaissance d'une Société de cultivateurs républicains ingénus, comme la nature qu'ils fertilisent par leurs mains et qu'ils arrosent de leurs sueurs ! Compte que leurs dernier cri sera : vive la Convention nationale ! vive la montagne ! vive la République une et indivisible

seb. VEZAND (*secrét.*), DURET (*secrét.*)

5

La société populaire de Viry-Châtillon-sur-Orge (1) remercie et félicite la Convention sur les décrets des 18 et 22 floréal, exprime les douces émotions qu'a produites celui des secours à accorder aux indigens, invalides et infirmes, annonce qu'elle a célébré avec allégresse et dirigé la fête à l'Eternel, témoigne les alarmes que lui a fait éprouver l'horrible attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. de Viry-Chatillon-sur-Orge, à la Conv. : Viry-Chatillon, 23 Prair. II*] (3)

Citoyens Représentans

Quel changement admirable s'opère parmi nous ! cultivateurs et artisans des campagnes, vieillards ou infirmes, femmes et veuves chargées d'enfans, femmes enceintes, orphelins, valides dans les tems de détresse, nous étions cy-devant voués à la dureté et au mépris de la monarchie insolente. La République réparant ce vice d'un gouvernement pervers, jette ses regards paternels et consolateurs sur notre état douloureux.

Nous avons entendu la lecture de votre bienfaisant décret, du 22 floréal, au milieu des émotions les plus délicieuses.

Le travail, les mœurs, les vertus champêtres vont donc être honorés et secourus ! L'art nouricier et modeste, qui fournit à tous les autres leurs premiers besoins, va donc recevoir les bienfaits de la Nation, et d'une manière digne d'elle ! Loin d'adopter le luxe de ces fondations, où l'orgueil du despotisme nous offroit avec ostentation quelques secours foibles et disséminés, c'est sur toute la surface de la République, c'est dans nos humbles domiciles, dans nos cabanes, dans nos chaumières, que vous voulez soulager notre misère, trop long-tems outragée. Quel droit n'avez-vous pas à notre reconnaissance ! Bénis soient à jamais nos dignes Représentans, dont l'humanité a dicté cette loi, qui les immortalisa ! La prospérité de nos familles infortunées, la fertilité abondante de la terre seront leur récompense.

Cette invocation, Citoyens Représentans, que nous faisons pour vous à l'Eternel, nous conduit à vous témoigner également notre gratitude, pour votre autre Décret, du 18 floréal.

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XLII, 109.

(3) C 314, pl. 1254, p. 2.

(1) P.V., XLII, 109.

(2) C 314, pl. 1254, p. 1.

En vain une secte méprisable d'ambitieux conspirateurs, se parant des couleurs séduisantes du patriotisme, ont-ils essayé, pour servir leurs projets contre-révolutionnaires, de nous décourager par l'athéisme, et de renverser les bases immuables de la morale publique, en nous désespérant par l'idée de l'annéantissement total de notre être. Ils n'ont pu détruire ce principe éternel de l'existence de Dieu, dont l'image auguste est imprimée dans toute la nature, ni, pour les hommes vertueux la consolante persuasion d'une vie future. Chacun de nous avoit conservé ces sentimens inaltérables dans son cœur et les y a retrouvés. Le juste chatiment qu'ont éprouvé ces vils prédicans, nous a vengés de leur audace criminelle. Vous nous avez enfin rendus à nous-mêmes, en proclamant solennellement que le Peuple français reconnoit l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame.

Quelle a été auguste, Citoyens Représentans, cette fête en l'honneur de l'Éternel, que nous venons de célébrer ! L'idée la plus imposante et la plus majestueuse est venue dans ce moment frapper nos sens étonnés : La République toute entière, levée au même instant, pour sanctionner votre décret.

Au nombre des vœux que nous avons adressés à ce Dieu puissant et bon, nous lui avons demandé qu'il secondât les efforts du Peuple français, qui n'a pris les armes que pour la cause la plus juste, pour rentrer dans ses droits imprescriptibles, pour être libre. Nous lui avons rendu hommage des victoires nombreuses et signalées, que nous avons déjà remportées et dans lesquelles sa justice s'est manifestée en notre faveur. Nous l'avons remercié de la riche et abondante moisson que sa bonté nous prépare, pour déjouer les manœuvres infâmes de nos ennemis, qui vouloient nous affamer. Nous l'avons prié d'achever de faire entièrement triompher la Liberté, ce don précieux que nous tenons primitivement de sa bienfaisance ; de ne pas permettre que nous puissions perdre les bienfaits de la sainte égalité ; de rendre à jamais stable, une, indivisible et impérissable la République française, et que les doux liens de la fraternité, nous unissant étroitement, ne fassent de toute la France qu'une seule et même famille ; de nous aider à ne jamais nous écarter de nos devoirs envers lui, envers la patrie, envers nos frères ; de répandre enfin ses bénédictions sur nos dignes et courageux Représentans et de couronner leurs glorieux travaux.

Quelles allarmes nouvelles, Citoyens Représentans, ne venons-nous pas encore d'éprouver tout récemment, par l'assassinat entrepris contre la personne de Collot d'herbois et projeté contre Robespierre. Nous avons frémi au récit de cet attentat affreux et du danger qu'ont couru ces Législateurs incorruptibles, si chers, si précieux aux amis de la Patrie. Mais au milieu de cette scène d'horreur, si nous avons été couronnés du crime atroce qui s'y est commis, nos ames satisfaites ont été pénétrées avec délice du trait vertueux et héroïque du généreux patriote Geoffroy, dont le dévouement civique a subitement excité en nous la résolution de l'imiter.

Ainsi tous les complots perfides viendront se briser contre cette sainte Montagne, du sommet de laquelle vous les déjouerez toujours et les annéantirez impérieusement et nous verrons avec joie qu'ils ne serviront qu'à affermir la liberté.

Poursuivez, sages Législateurs, restez fermes au

poste que la confiance nationale vous a assigné, jusqu'à ce que vous ayez assuré notre bonheur en consolidant la République d'une manière inébranlable.

Dans la simplicité d'une vie champêtre et laborieuse, ayant voué une haine implacable à tous les partis, tous les conspirateurs, tous les ambitieux, tous les traîtres, la Liberté et l'Égalité réunissent tous nos vœux, et nous sommes prêts, à tous instans, à verser notre sang pour vous et pour la cause du peuple, que vous défendez avec tant de vertu et de courage.

Vive la République ! Vivent nos dignes Représentans. s. et f.

CADOT (*secrét.*), PIVERON (*présid.*), J.B^{te} FRANÇOIS (*secrét.*), LANCELIN (*vice-présid.*)

6

La société populaire de Condom, département du Gers, remercie la Convention de ce qu'elle a bien voulu prolonger la mission du représentant du peuple Dartigoeyte dans les départemens du Gers et de Haute-Garonne.

Elle l'invite à continuer ses sages mesures pour consolider le règne de la liberté.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[*La Sté des Amis de la Constitution, Etablie à Condom à la Conv.; Condom, 21 Mess. II*] (2).

Législateurs,

tout ce que vous faites pour notre gloire et notre bonheur ne donne pas la moindre relâche à notre reconnaissance. votre conduite vous mérite chaque jour un nouveau tribut d'éloges. tantôt c'est votre mâle courage, tantôt c'est votre zèle, aujourd'hui c'est votre vigilance que nous célébrons, demain ce sera le Développement de quelqu'autre vertu.

L'action que vous venez de faire, citoyens Représentans, en prolongeant la commission du vertueux Dartigoeyte dans les départemens du Gers et de h^{te} Garonne, où sa justice et sa bienfaisance brillent de toutes parts, nous prescrit des remerciemens ; nous vous les votons avec allégresse ; Le vrai Républicain est jaloux de s'acquitter envers ceux qui lui prouvent d'une manière si éclatante qu'ils n'ont rien tant à cœur que les intérêts du peuple français.

continuez, dignes Représentans, à bien mériter de vos mandataires, à consolider le règne de la Liberté que vos mains ont fondé, à pacifier la République, et vous trouverez dans notre amour et les hommages de la postérité, la Récompense due à vos glorieux travaux

S. et f.

LASSERRE (*présid.*), COINTEAUT (*secrét.*), LAGARDE (*secrét.*), LOUBEUF (*secrét.*)

(1) P.V., XLII, 110.

(2) C 314, pl. 1254, p. 3.